

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté 2023-07-37

CIRCULATION INTERDITE « MONTAGE ET DEMONTAGE FETE PATRONALE 2023 »

Le Maire de la Commune d'AZE – 71260

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2212-1, L2213-1, L 2213-2

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules pendant la période de montage et de démontage des stands de la foire 2023.

ARRETE

Article 1 – La circulation sera interdite sur l'Avenue Augustin Nogues (du rond-point jusqu'à l'intersection avec la rue de Montchanin) le mercredi 02 août 2023 pour le montage ainsi que le mercredi 9 août 2023 pour le démontage des stands.

Article 2 – Les véhicules se dirigeant vers le sud, seront déviés par la D15, la Route de Fourgeot, la Route d'Aine et la Rue des Terres.

Les véhicules se dirigeant vers le nord seront déviés par la Route de Conflans et la Route de Chatenay. Les permissionnaires sont chargés de mettre en place une signalisation réglementaire et nécessaire.

Article 3 – La Gendarmerie de Lugny sera chargée du bon respect du présent arrêté qui lui sera notifié.

Fait à AZE, le 25 juillet 2023
Le Maire,

Serge THIRARD

The image shows a blue ink signature of Serge Thirard over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AZE' at the top and 'Saône-et-Loire' at the bottom, with a central emblem featuring a landscape and a star.